



الوكالة الوطنية للإحصاء
والتحليل الديموغرافي و الإقتصادي
— ANSADE —

Synthèse des résultats de l'enquête Permanente sur les Conditions de Vie en Mauritanie

---EPCV 2019-2020---

Septembre 2021

Rappel de la démarche méthodologique

L'*Enquête Permanente sur les Conditions de Vie* des ménages (EPCV 2019-2020) s'inscrit dans le cadre d'une série d'enquêtes réalisées depuis 1988 par l'*Office National de la Statistique* (ONS), aujourd'hui l'*Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique* (ANSADE). Cette enquête constitue l'une des principales sources de données permettant d'apprécier le niveau de vie des populations, d'une part, et d'orienter d'autre part les décideurs politiques et économiques pour un meilleur pilotage et suivi-évaluation des stratégies de développement. Elle vise globalement à renseigner, et suivre les principaux changements observés sur les conditions de vie des ménages et particulièrement le suivi de la pauvreté.

L'*EPCV-2019-2020* s'inspire de la méthodologie dite QUIBB (Questionnaire Unifié sur les *Indicateurs de Base pour le Bien-être*) et porte à la fois sur les indicateurs sociaux et sur les revenus/dépenses des ménages. Le QUIBB, utilisé lors des éditions précédentes, est un « package » conçu dès l'origine pour collecter les principales informations afin de mesurer l'accès, l'utilisation et la satisfaction des populations aux services économiques et sociaux de base.

L'*EPCV 2019* a été réalisée dans un contexte marqué par une réelle prise en compte du volet

suivi-évaluation des politiques et stratégies nationales, sectorielles d'une part, et par l'adoption des *Objectifs de Développement Durable* (ODD), d'autre part. L'édition de l'*EPCV-2019* repose essentiellement sur :

- ☑ Une reconduction partielle de la méthodologie des EPCV antérieures ;
- ☑ Une adaptation des outils de collecte pour répondre au mieux aux objectifs de l'enquête ;
- ☑ Une utilisation des tablettes lors de la collecte de terrain afin de réduire la durée de l'enquête et d'assurer la cohérence ainsi que la qualité des données ;
- ☑ Une prise en compte des évolutions méthodologiques récentes, en particulier celles préconisées par la *Banque Mondiale* (analyse de la pauvreté basée sur les *Coûts des Besoins Essentiels*)
- ☑ Des analyses approfondies de la pauvreté à travers toutes ses dimensions en lien avec d'autres problématiques (sécurité alimentaire, moyens de subsistance, capacités de résilience, genre, autonomisation des femmes, etc.)

Notons que la mise en œuvre de l'*EPCV 2019-2020* a suivi trois phases complémentaires au cours desquelles chacune a permis d'atteindre des résultats spécifiques de l'enquête.

Phase préparatoire

La plupart des indicateurs retenus, pour l'*EPCV-2019-2020*, sont identiques à ceux ayant déjà été définis dans la série des *EPCV* de 1988 à 20014. Tout comme les questions destinées à les renseigner ont été conservées de manière globale. La révision des outils de collecte a été réalisée avec l'implication des principaux utilisateurs et partenaires pour une meilleure prise en compte de leurs besoins en informations. Cela dit, de nouvelles sections et/ou questions sont intégrées afin de prendre en considération les besoins identifiés par les utilisateurs. Des améliorations ont été également apportées en lien avec les méthodologies récentes et exigences internationales, en termes de collecte des données, sur les conditions de vie des ménages. Ainsi, les améliorations sur l'*EPCV-2019-2020* portent sur une :

- ☑ Prise en compte de plusieurs indicateurs ODD (sécurité alimentaire, pauvreté, entre autres).
- ☑ Amélioration de la section emploi afin de produire des indicateurs comparables à ceux des enquêtes emplois réalisées par l'*Office National de la Statistique* (ONS), aujourd'hui l'*Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique* (ENRE-SI 2012 et ENE-SI 2017) ;

- ☑ Harmonisation du module santé avec le questionnaire de l'*Enquête Démographique et de Santé (EDS)*
- ☑ Une amélioration de la section sécurité alimentaire qui prend en compte certains indicateurs ODD ;
- ☑ Révision des sections transferts (émis et reçus) pour les besoins de la *Banque Centrale de Mauritanie* (BCM);
- ☑ Intégration de nouveaux produits dans le questionnaire dépense qui tient en compte des besoins spécifiques de la *Comptabilité Nationale*, et des autres utilisateurs des données de l'*EPCV*.

L'*EPCV-2019-2020* a été réalisée sur la base d'une enquête par sondage aléatoire à trois degrés, avec probabilités inégales au premier degré et probabilités égales aux deux derniers degrés. Le sondage permet de tirer un échantillon de ménages répartis entre les différentes wilayas selon les milieux de résidences (urbains et ruraux). Au total, tiré : 361 unités primaires, 1 083 unités secondaires et 10 830 ménages.

Un pré-test a été réalisé pour s'assurer de l'effectivité du dispositif (matériel, technique et financier) de l'*EPCV*. L'opération, qui précède la mise en œuvre de l'enquête, avait pour objectif l'assurance de l'opérationnalité des outils, de la méthodologie et organisation des collectes.

Phase collecte des données

La collecte des données au 1^{er} passage de l'*EPCV-2019-2020* s'est déroulée de novembre 2019 à mars 2020 et a porté sur les : « indicateurs sociaux », « dépenses des ménages », « prix » et «

communautaire ». À cause de la pandémie du *Covid-19*, la collecte des données du 2^e passage, initialement prévue entre mai et juillet 2020, n'a pas été réalisée.

Traitement et exploitation des données

Toutes les données ont été synchronisées et mises dans un serveur. Au terme de la collecte, ces dernières ont été centralisées dans des bases sous format *SPSS*. Après l'apurement complet des bases de données, et la sortie des tableaux, une analyse plus fine de l'ensemble des indicateurs a été réalisée. Ce volet a été réalisé en collaboration avec une équipe de la *Banque Mondiale* afin de s'assurer de la bonne qualité des données avant d'entamer l'analyse des résultats de l'enquête.

L'analyse des données et la rédaction des différents rapports ont été confiées à une équipe pluridisciplinaire.

La plupart des indicateurs calculés à partir des données de l'*EPCV-2019* restent comparables à ceux des éditions passées. Cependant, des sections, ou des questions, seront intégrées selon la priorité des besoins et l'importance sur le plan analytique pour une meilleure appréciation des informations collectées.

Tableau synoptique des indicateurs de l'EPCV 2019-2020

Population	<i>4 173 078 habitants</i>		Logement	Taux d'accès à l'eau potable : 57,6%		
	Homme	49,3%		Urbain	73,1%	
	Femme	50,7%		Rural	43,5%	
	Urbain	49%		Taux d'accès à l'électricité : 76,3%		
Rural	51%	Urbain		92,4%		
Taille moyenne des ménages		<i>6,1 membres</i>		Rural	61,6%	
				Taux d'utilisation des combustible pour la cuisson : 51,1%		
				Urbain	79,0%	
				Rural	25,8%	
Education	Taux Scolarisation au primaire			Pauvreté	Prévalence de la pauvreté (P0) : 28,2%	
	<i>TBS : 81,1%</i>		Urbain		14,4%	
	Garçon	77,7%	Rural		41,2%	
	Fille	84,5%	Profondeur de la pauvreté : 7,6%			
	Urbain	94,6%	Urbain		3,3%	
	Rural	68,2%	Rural		11,7%	
	TNS : 57,4%		Sévérité de la pauvreté : 3,1%			
	Garçon	56%	Urbain		1,2%	
	Fille	58,7%	Rural		4,8%	
	Urbain	66,6%	Prévalence de la pauvreté (P0) : 12,8%			
	Rural	48,5%	Urbain	4,5%		
	Taux Scolarisation au secondaire		Rural	20,6%		
	<i>TBS : 49,8%</i>		Profondeur de la pauvreté : 3,2%			
	Garçon	51%	Urbain	1,1%		
	Fille	48,7%	Rural	5,1%		
	Urbain	76,0%	Sévérité de la pauvreté : 1,3%			
	Rural	24,6%	Urbain	0,5%		
	TNS : 35,7%		Rural	2,0%		
	Garçon	36,8%	Part des quintiles dans les dépenses totales			
	Fille	34,7%	<i>Quintile 1 (20% les plus pauvres)</i>			
Urbain	51,9%	7,9%				
Rural	20,2%	<i>Quintile 5 (20% les plus riches)</i>				
		39,7				
		<i>Indice de Gini : 0,32</i>				
		Urbain	0,29			
		Rural	0,30			
Santé maternelle	Taux d'accouchement assisté : 75,5%		Inégalité			
	Urbain	97,0%				
	Rural	60,2%				
Taux de participation : 45,8%						
Urbain	47,0%					
Rural	44,3%					
Taux d'emploi : 40,2%						
Urbain	39,6%					
Rural	41%					
Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre : 41,9%						
Urbain	41,5%					
Rural	42,4%					
Taux de chômage : 12,2%						
Urbain	15,7%					
Rural	7,6%					

Principaux résultats de l'enquête

Caractéristiques sociodémographiques des ménages

Une population jeune et majoritairement féminine

La population totale mauritanienne est estimée à 4 173 078 habitants en 2019 (proche des projections basées sur les données du *RGPH 2013*). Cette population est composée de 50,7% de femmes et de 49,3% d'hommes. Cette répartition est quasi similaire à celle obtenue lors du *Recensement Général de la Population et de l'Habitat* (RGPH 2013).

La moyenne d'âge de la population est de 22 ans (21 ans pour les hommes et 22 ans pour les femmes). Plus de la moitié (56,9%) de la population est âgée de moins de 20 ans et 77,9% de moins de 35 ans.

Tableau 1 : Structure de la population selon le sexe et par milieu de résidence (en %)

	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Enfants de moins de 5 ans	22,8	18,9	20,8
Enfants en âge de scolarisation (6-14 ans)	25,4	21,4	23,4
Jeunes de moins de 20 ans	60,7	53,2	56,9
Jeunes de moins de 35 ans	79,1	76,8	77,9
Personnes potentiellement actives (14-64 ans)	50,0	57,9	54,0
Personnes potentiellement inactives (moins de 14 ans et les plus de 64 ans)	50,0	42,1	46,0

Amélioration sensible de l'accès à l'éducation, notamment en milieu rural

Le *Taux Brut de Scolarisation* (TBS) au primaire a atteint 81,1% au niveau national en 2019, contre 76,8% en 2014. L'accès à l'éducation primaire est disparate selon le milieu de résidence et la wilaya. Le *TBS* est respectivement de 94,6% et 68,2% en urbain et rural. Selon le genre, le *Taux Brut de Scolarisation*, au primaire, est de 84,5% pour les filles et 77,7% pour les garçons. Cette situation reflète bien les politiques faites à l'égard de la scolarisation des filles en Mauritanie.

Les défis de l'enseignement restent principalement posés au niveau secondaire avec des abandons plus importants, notamment en milieu rural et chez les jeunes filles. Le *Taux Brut de Scolarisation*, au secondaire, est de 49,8% (44,0% en 2014). Le *TBS* au secondaire est de 76% pour le milieu urbain, contre 24,6% pour le rural. La fréquentation des filles au

niveau secondaire est moins élevée que celle des garçons : le *TBS* du secondaire est de 51% pour les garçons, et 48,7% pour les filles.

Les résultats de l'*EPCV-2019-2020* indiquent qu'environ un enfant sur trois (32,6%) âgé entre 7-19 ans ne fréquente pas l'école. Ce constat concerne surtout les enfants du milieu rural où 42,6% des enfants âgés entre 7-19 ans ne fréquentent pas l'école, contre 22,3% de ceux du milieu urbain. Ce résultat met en exergue l'effort à fournir pour maintenir les enfants à l'école jusqu'au cycle secondaire sachant que l'enseignement fondamental est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 (six) à 14 (quatorze) ans révolus.

Amélioration significative des conditions d'accouchement en milieu rural

La morbidité est définie par la proportion de personnes ayant été malades au cours des deux semaines précédant l'enquête. À la lecture des résultats, 10% ont été malades au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête. Le paludisme est la principale maladie de la population. Les résultats indiquent que le pourcentage de femmes, de 13-49 ans, ayant eu une naissance vivante au cours de l'année précédant l'enquête et ayant bénéficié des soins prénataux est de 93,9% (95,8% en milieu urbain et 92,6% en milieu rural).

La comparaison des résultats, avec ceux de l'*EPCV 2014*, indique une amélioration passant de 92,3% en 2014 à 93,9% en 2019 ; soit une augmentation de 1,6 points. L'augmentation est plus perceptible en zone rurale (2,8 points) qu'urbaine (0,7 points).

La généralisation des accouchements, en structures sanitaires, est considérée comme une étape indispensable vers la maternité à risque qui réduit la mortalité maternelle à travers une prise en charge

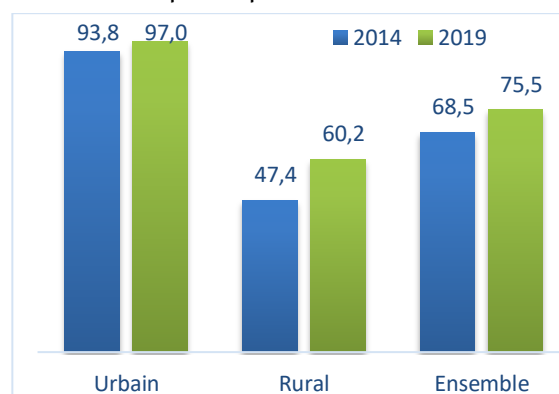
Faible participation de la population en âge de travailler et condition de travail précaire

Les individus en âge de travailler représentent plus de la moitié de la population globale (54%) et sont majoritairement des femmes (54,4%) et des jeunes (2/3 des personnes en âge de travailler sont âgées entre 14-35 ans).

☑ **Participation à la main d'œuvre.** Un déséquilibre montre deux fois moins de femmes que d'hommes. Autrement dit, 63,8% des

efficente des complications. En Mauritanie, il existe une inadéquation entre les taux de consultation prénatale et les accouchements assistés. Les résultats montrent que plus de 9 femmes enceintes sur 10 (93,9%) ont suivi des consultations prénatales. Seules 75,5% d'entre elles ont été assistées par un personnel médical qualifié (médecin, sage-femme, etc.), avec une amélioration significative en milieu rural.

Graphique 1 : Proportion d'accouchement assisté par un personnel médical

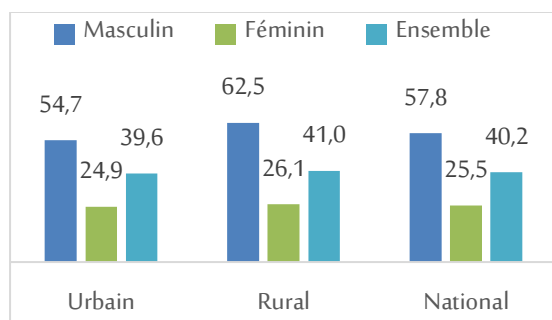


hommes contre seulement 30,8% des femmes participent effectivement à la main-d'œuvre ;

☑ **Le ratio emploi/population.** Environ quatre personnes en âge de travailler sur dix (40,2%) sont en emploi (36,6% en 2017). Le niveau relativement faible de ce ratio emploi/population indique qu'une grande part de la population en âge de travailler ne participe pas directement à l'activité économique du pays. Quel que soit

l'âge, le milieu de résidence et la formation, le pourcentage de femmes en emploi est deux fois plus faible que celui des hommes ;

Graphique 2 : Taux d'emploi selon le sexe et par milieu de résidence (en %)



☑ **Sous-utilisation de la main d'œuvre.** La sous-utilisation de la main-d'œuvre fait référence aux inadéquations entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qui se traduisent par un besoin non satisfait d'emploi dans la population. Quatre indicateurs sont utilisés : pour évaluer la sous-utilisation de la main-d'œuvre

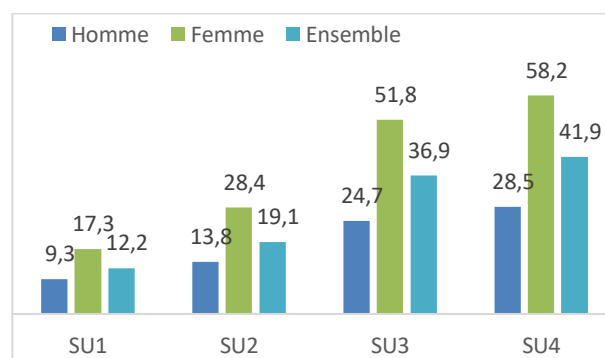
Chômage (SU1) : Il est de 12,2% (11,8% selon l'ENESI 2017). Le taux de chômage est de 15,7% pour l'urbain et 7,6% pour le rural. La problématique du chômage se pose davantage pour les grands centres urbains et particulièrement Nouakchott, la capitale ;

Chômage combiné au sous-emploi lié au temps de travail (SU2) : Le taux combiné du chômage et du sous-emploi lié à la durée du travail constitue le deuxième indicateur de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Ce taux est de 19,1% de la main-d'œuvre. Selon l'âge, le chômage combiné au sous-emploi est de 24,9% chez les moins de 35 ans (36,5% chez les jeunes femmes et 18,4% chez les jeunes garçons) ;

Chômage combiné à la main-d'œuvre potentielle (SU3) : En plus des chômeurs, ce troisième indicateur intègre la main-d'œuvre potentielle, en l'occurrence toutes les personnes qui, bien qu'ayant l'âge requis pour travailler et n'ayant pas d'emploi, soit (i) ne sont pas disponibles pour occuper un emploi dans les quinze prochains jours, soit (ii) n'ont pas recherché un emploi au cours des quatre dernières semaines. Environ un tiers (36,9%) des personnes en âge de travailler est soit au chômage ou potentiellement dans la main-d'œuvre élargie. Ce ratio est de 51,8% chez les femmes et de 24,7% chez les hommes en âge de travailler ;

Chômage combiné au sous-emploi lié, au temps de travail et à la main-d'œuvre potentielle (SU4) : 41,9% de la population susceptible de travailler est dans une situation de sous-utilisation (les trois dimensions de sous-emploi confondues). Selon le sexe, ce constat est plus noté chez les femmes que les hommes (58,2% des femmes et 28,5% des hommes). Et 2 fois plus de jeunes que d'adultes sont en sous-emploi (53,1% des jeunes et 24,5% des adultes).

Graphique 3 : Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre (en %)



Tendances de la pauvreté monétaire et des inégalités

Comme pour les éditions précédentes, les indicateurs de pauvreté ont été évalués sur la base de l'approche monétaire : Le niveau de vie des ménages est calculé à partir des dépenses (courantes, rétrospectives, occasionnelles, autoconsommations, transferts reçus); (ii) le déflateur régional est conçu à partir d'un indice des prix (principaux produits de consommations collectés à partir d'un questionnaire) pour corriger les disparités spatiales (régions); et (iii) le seuil de pauvreté et d'extrême pauvreté sont

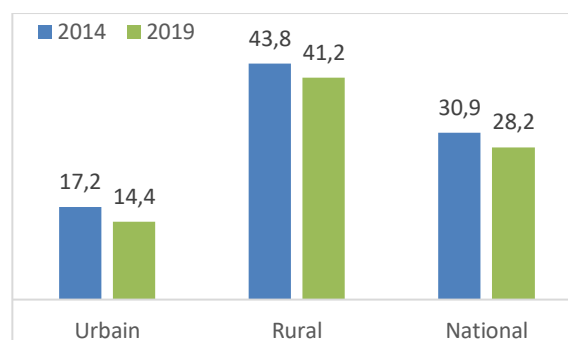
Légère baisse de la pauvreté qui demeure une problématique rurale

La proportion de la population mauritanienne vivant sous le seuil de pauvreté (estimé à 19 100 MRU) est de 28,2% en 2019. Entre 2014 et 2019, la proportion de la population définie comme pauvre est passée de 30,9% à 28,2% (soit une baisse de 2,7 points sur la période). L'analyse de la prévalence de la pauvreté selon le milieu de résidence montre qu'en 2019, comme pour les années précédentes, la pauvreté demeure une problématique, avec une incidence de 14,4% en milieu urbain, contre 41,2% en milieu rural.

L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les wilayas montre qu'elle demeure une problématique chronique dans certaines régions, traduisant ainsi des disparités réelles que connaît le pays en matière de développement, décentralisation et de mise en œuvre des programmes et politiques efficaces pour l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment dans certaines wilayas. Au vu des résultats de l'EPCV 2019-2020, quatre groupes de wilayas sont constitués :

calculés à partir du 1\$ de 1988 actualisé par l'inflation. Cette méthodologie de calcul du seuil de pauvreté relatif a permis d'assurer la comparaison des différents indicateurs calculés à partir des EPCV réalisées. Les résultats de l'EPCV 2019-2020 montrent qu'après des décennies de politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des populations reste encore un défi majeur, notamment en milieu rural.

Graphique 4 : Prévalence de la pauvreté selon le milieu de résidence



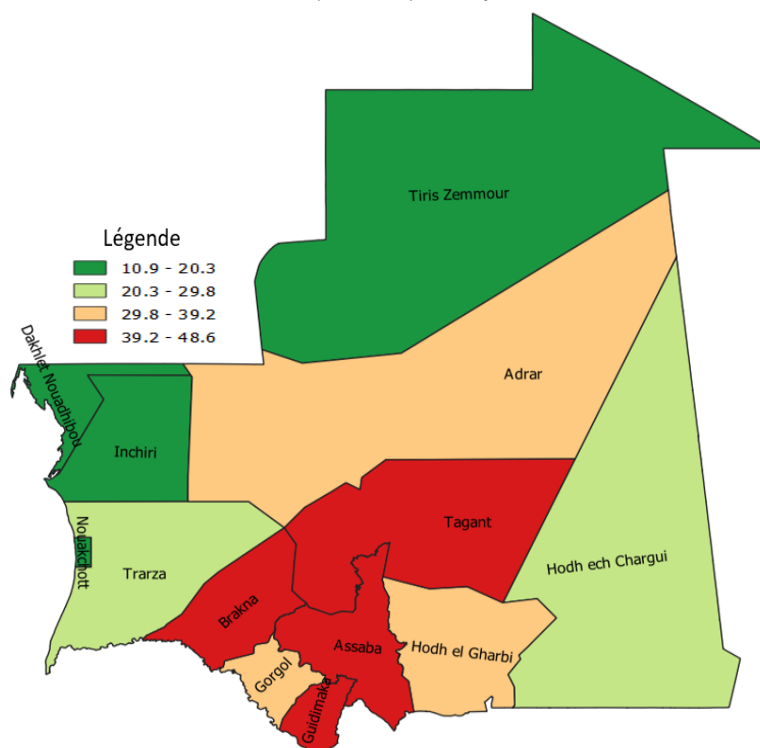
- ☑ **Le groupe des wilayas les plus pauvres :** en 2014, comme en 2019, il concentre 43,1% des pauvres du pays. Plus de quatre ménages sur dix résidant dans ces wilayas vivent sous le seuil de pauvreté : le Guidimagma (48,6%), le Tagant (45%), le Brakna (41,1%) et l'Assaba (39,4%).
- ☑ **Le groupe des wilayas assez pauvres :** renfermant 23,3% des pauvres du pays, ce

groupe comprend les wilayas de l'Adrar (34,9%), du Gorgol (34,3%) et du Hodh Gharby (34,2);

- ☑ **Le groupe des wilayas à situation modérée.** Il comprend 17,5% de l'ensemble des pauvres : les wilayas du Trarza (24,8%) et du Hodh Charghy (24,5%). Entre 2014 et 2019, ce groupe a enregistré les plus fortes baisses de la pauvreté ;
- ☑ **Le groupe des wilayas aux plus faibles taux de pauvreté.** Il s'agit du Tiris-Zemmour (15,6%), de l'Inchiri (15,5%), de Nouakchott (14,3%) et de Dakhlett Nouadhibou (10,9%). Elles ont les taux de pauvreté les plus faibles, quelle que soit l'année, avec des baisses de pauvreté d'environ 4,3 points de pourcentage entre 2014 et 2019.

La prévalence de la pauvreté extrême (population vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé en 2019 à 19 100 MRU) est de 12,8% (16,6% en 2014). Un habitant sur cinq (20,6%) du milieu rural vit sous le seuil d'extrême pauvreté, contre 4,5% en milieu urbain. La contribution du milieu rural à la pauvreté extrême, représente plus de 80% quelle que soit la mesure de la pauvreté choisie. L'analyse des résultats par wilaya permet de constater que les pourcentages les plus élevés de personnes vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté sont observés dans les wilayas du Guidimakha (26,2%), du Tagant (25,6%), de l'Assaba (22,4%) et du Brakna (21,4%), correspondant aux incidences de pauvreté les plus élevées.

Carte : Incidence de la pauvreté par wilaya, en 2019 (en %)



Légère amélioration des conditions de vie des plus pauvres

Les dépenses des ménages du premier quintile (20% les plus pauvres) représentent 7,9% des dépenses

totales annuelles en 2019. En revanche, les ménages les plus riches (dernier quintile) concentrent 39,7%

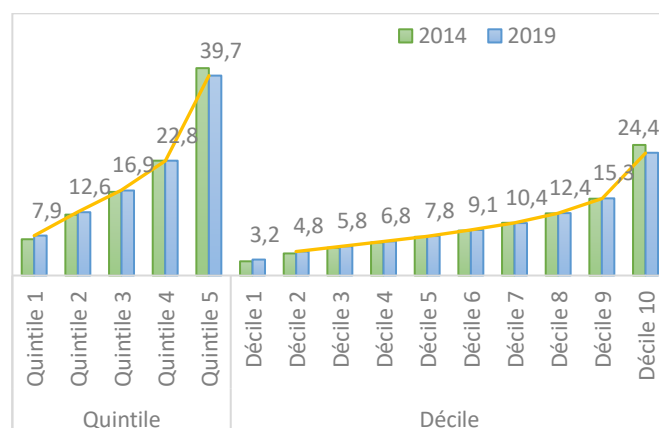
des dépenses totales (soit 5 fois plus que les ménages du premier quintile).

La part des consommations du décile inférieur (10% chez les plus pauvres) représente 3,2% des dépenses totales, alors que les 10% les plus riches de la population se partagent 24,4% des dépenses en 2019 (soit 7 fois ce que consomme le décile le plus pauvre de la population). Ces résultats montrent une situation inégalitaire du niveau de vie au détriment des plus pauvres.

Entre 2014 et 2019, les inégalités de niveau de vie des ménages ont légèrement baissé. La part des dépenses du dernier quintile sur les dépenses totales est passée de 41,2% en 2014 à 39,7% en 2019 et celle du décile supérieur de 26% en 2014 à 24,4% en 2019. Cette réduction du quintile et décile supérieur dans la dépense totale est un indicateur traduisant un signe

positif au sens de l'égalité en faveur des quintiles et déciles inférieurs. Cette baisse des inégalités est confirmée par l'*Indice de Gini* qui est passé de 0,34 en 2014 à 0,32 en 2019.

Graphique 5 : Part des dépenses des quintiles et déciles sur les dépenses totales en 2014 et 2019 (en%)



Perception des ménages de leurs conditions de vie

Selon les résultats de l'*EPCV 2019-2020*, 45,3% des ménages urbains et 60,2% des ruraux considèrent la majorité des habitants de leurs villages/quartiers pauvres. Ainsi, environ 25% des ménages estiment vivre bien et 37,1% difficilement avec leur revenu actuel. La perception du niveau de vie est liée au statut de pauvreté monétaire qui concerne autant les pauvres que les non pauvres. En effet 51,3% des ménages considèrent vivre difficilement avec leur revenu actuel. Par contre, 27,3% des non pauvres estiment être dans des conditions de vie assez bonnes avec le niveau de revenu actuel.

Le revenu minimum nécessaire pour satisfaire les besoins essentiels des ménages permet de calculer le statut de pauvreté subjective estimée à 18 240 MRU. L'analyse de la pauvreté monétaire, suivant la pauvreté subjective montre qu'environ un ménage sur quatre (25,6%) vit sous le seuil de pauvreté subjectif (montant minimum). La majorité (90,9%) des ménages vivent sous le seuil de pauvreté subjectif. L'analyse par quintile de dépenses montre que 60% des ménages du premier quintile contre 6,8% de ceux du dernier quintile vivent sous le seuil de pauvreté subjectif.

Facteurs déterminants de la pauvreté

La pauvreté déterminée par le milieu et certaines caractéristiques socio-économiques et démographiques du chef de ménage

Une analyse économétrique a permis d'identifier les facteurs déterminants de la pauvreté. Et de faire ressortir les éléments essentiels de lutte contre la pauvreté pour atteindre les objectifs fixés par les stratégies nationales et les agendas internationaux. Les modèles dichotomiques expliquent la survenue ou non de l'événement en fonction d'un certain

nombre de caractéristiques observées. Ainsi, les résultats montrent que la plupart des facteurs explicatifs de la pauvreté, pris en compte, sont significatifs avec un intervalle de confiance de 95% confirmant les disparités observées à travers les analyses effectuées. Les signes des coefficients sont conformes aux attentes.

Le milieu environnant est déterminant des conditions de vie des ménages

Les estimations par le modèle montrent que les ménages ruraux sont les plus exposés au risque de pauvreté. Vivre en milieu rural augmente de 14,6% la

probabilité d'être pauvre. Ces résultats confirment ceux de l'analyse descriptive de la pauvreté monétaire sur la problématique rurale.

L'importance du capital humain du chef de ménage dans la détermination des conditions de vie des ménages.

Les résultats de l'enquête montrent que travailler dans le secteur primaire augmente de 1,6% la

probabilité d'être pauvre à cause de la précarité de ces activités fortement dépendantes des conditions climatiques.

Par ailleurs, le sexe du chef du ménage, la taille du foyer, l'habitat ainsi que la possession d'équipements et d'actifs productifs déterminent les conditions de vie. Les ménages pauvres comptent, en moyenne, plus de 11 personnes contre 6 individus pour les ménages non pauvres. Et vivre dans un ménage

composé de 4 à 6 membres aggraverait la pauvreté de 8,5% par rapport à un ménage de taille réduite, soit moins de 3 membres. L'analyse selon le sexe du chef de ménage indique que la probabilité d'être pauvre augmente de 2,9% si le chef de ménage est un homme.

Conclusion et recommandations

La pauvreté a connu une légère baisse entre 2014 et 2019, passant de 30,9% à 28,2% (soit un recul de 2,7 points de pourcentage). Cependant, la pauvreté demeure accentuée dans le milieu rural : en 2019 comme en 2014, plus de 40% de la population rurale est pauvre et plus de 20% vit sous le seuil d'extrême pauvreté. Les régions les plus touchées par la pauvreté restent le Guidimagma et le Tagant, et ce depuis des décennies. Les autres indicateurs de pauvreté, la sévérité et la profondeur ont connu une tendance similaire à celle de la prévalence dans toutes les régions.

Aux regards de ces résultats, les différentes politiques pour lutter contre la pauvreté devraient être renforcées avec pour cibles les zones les plus démunies et les populations les plus indigentes.

- 1) **Promouvoir le développement des pôles économiques régionaux.** Les résultats ont mis en évidence une grande disparité spatiale des conditions de vie des ménages, entre d'une part le milieu urbain et rural, et d'autre part les différentes wilayas du pays. Ainsi, il est crucial d'accorder une priorité au développement régional en renforçant la décentralisation et en valorisant les avantages comparatifs des pôles régionaux. Dans un contexte de mise en œuvre des *Stratégies Régionales* (SCRAPP), la promotion du développement local permettra de prévenir l'exode des populations des zones les plus pauvres vers celles économiquement plus prospères ;
- 2) **Corriger les disparités territoriales** en mettant plus l'accent sur des programmes de développement que sur les urgences, afin de réduire les disparités avec le milieu urbain et investir plus dans le milieu rural ;
- 3) **Prioriser le développement du secteur primaire.** Les résultats de l'*EPCV 2019-2020* montrent que la majorité des ménages travaillant dans le secteur primaire figure dans la catégorie de la population la plus affectée par la pauvreté. Le soutien au secteur primaire, à travers l'aménagement des terres agricoles, le renforcement de la productivité, un développement des infrastructures hydroagricoles du monde rural permettra d'améliorer considérablement les revenus et par conséquent les conditions de vie des ménages ruraux ;
- 4) **Renforcer l'autonomisation financière des femmes** à travers le développement d'activités génératrices de revenus, particulièrement dans les régions les plus touchées par la pauvreté. Du fait de leur faible contribution au marché du travail (les femmes représentent moins du tiers de la population en emploi) la promotion de l'emploi des femmes et des jeunes permettra de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté ;
- 5) **Concevoir des programmes bien ciblés** qui agissent d'une manière efficiente sur les déterminants de la pauvreté et sur les sources durables des revenus des pauvres.